

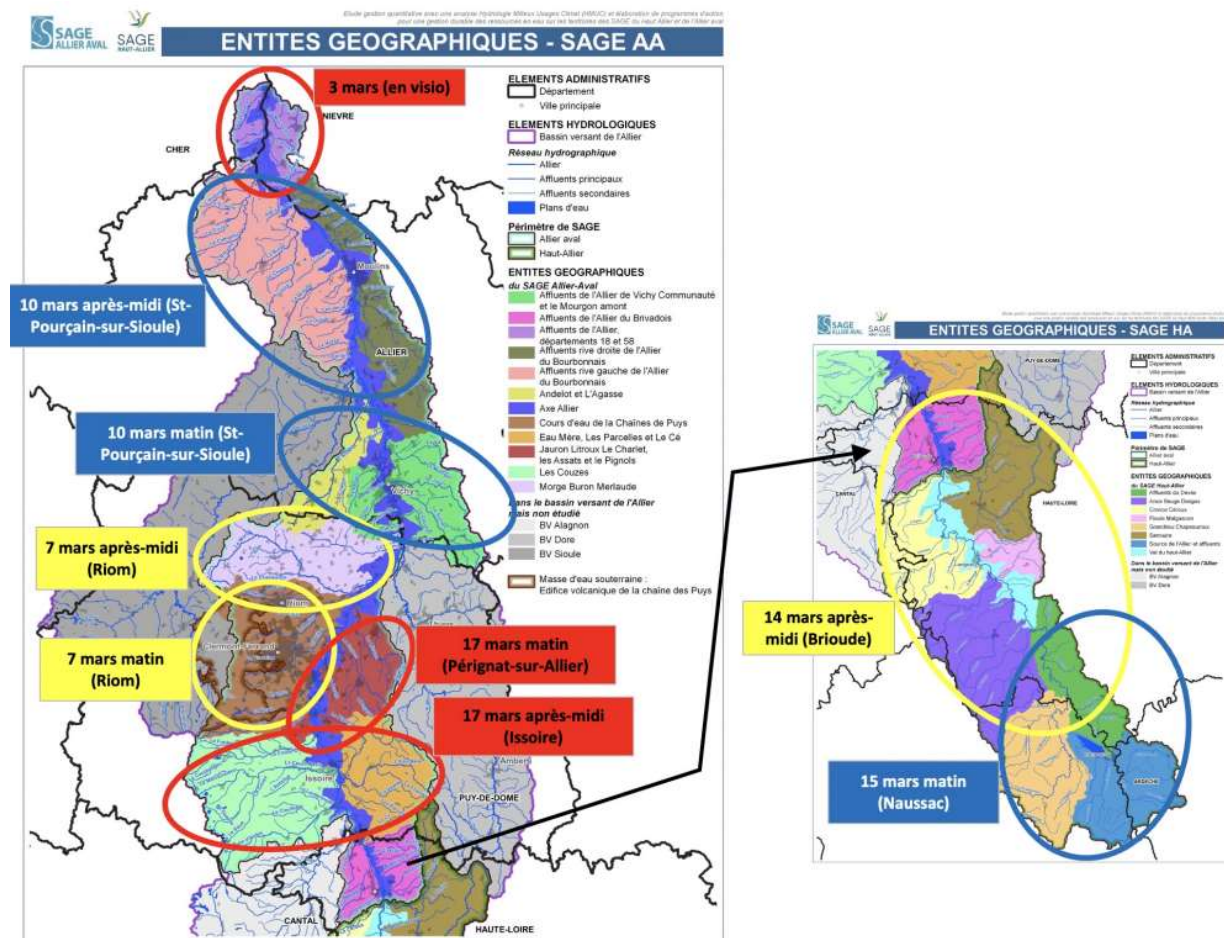
HMUC Allier - Remarques générales sur les documents préparatoires de la phase de diagnostic

Afin de consolider les résultats préparatoires de la phase de diagnostic des réunions territoriales techniques ont été organisées afin d'échanger avec les acteurs sur les documents produits.

Documents préparatoires transmis avant les réunions

- Un rapport présentant la méthode d'analyse ainsi que les résultats sur le d'étude : https://eptbloirefr-my.sharepoint.com/:b:/g/person/ddgt_eptbloire_fr/EaKwDJpdk_JMspaAbrsBXx8BGFeZVknNjicSs5cFbW3Zzg?e=bUu09e
- Les fascicules regroupant par entité géographique les résultats par masses d'eau (**lien de téléchargement des fascicules transmis à la suite des dates de chaque réunion**)
- Un guide de lecture des fascicules : https://eptbloirefr-my.sharepoint.com/:b:/g/person/ddgt_eptbloire_fr/ESafUGZixNBMrr3KqgEbu2gBhBXI8XYbdmoxqKnaiiOyEA?e=cO2Gal

Organisation des réunions territoriales présentée par les cartographies suivantes



Suite à ces réunions les remarques émises d'ordres générales sur la méthode et les fascicules ont été transcrites ci-dessous et un tableau des remarques propres à chaque masse d'eau complété. (Tableau des remarques par masse d'eau)

Il a été mentionné lors des réunions que les acteurs avaient jusqu'au 31 mars pour transmettre des remarques complémentaires. Ainsi, nous avons enregistré en date du 1^{er} avril 2022 les notes de remarques suivantes :

- Riom Limagne et Volcans => les réponses aux questions soulevées dans cette note seront transmises dans un document annexe.
- Vichy communauté
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- CCI en attente transmission mi-avril
- Fédérations de pêche de Haute-Loire et d'Ardèche

Remarques sur la méthode émises lors des réunions territoriales

Revoir le terme de satisfaction concernant l'interprétation « possibilité d'augmentation de prélèvements ». Lorsque la masse d'eau présente une hydrologie très basse en période d'étiage, identifier en période d'étiage une situation fragile lorsque l'influence et prélèvements est faible. Afficher aussi l'analyse de la situation hors étiage.

Concernant l'analyse Estimhab il y a une distinction à réaliser entre une analyse pour définir un DMB et une réflexion dans le cadre d'une étude HMUC afin de déterminer l'influence des prélèvements/rejets sur la diminution de surfaces d'habitats d'espèce cible.

Les données de l'analyse **Estimhab** ne sont pas exploitées de la même façon dans le cadre de ces approches. Pour la définition DMB localisé au niveau du prélèvement : détermination d'une fourchette de débit acceptable suivant la courbe d'inflexion des surfaces d'habitats. Pour l'étude HMUC avec une réflexion à l'échelle de bassin versant : % d'incidence des prélèvements totaux sur les surfaces d'habitat des espèces cibles.

Comment sont estimés la restitution au milieu de l'irrigation ? Sur plusieurs bassins versants des affluents de l'Allier, l'irrigation est réalisée à partir de la nappe alluviale ou de l'Allier. Ainsi, on peut envisager une part estimée d'eau apportée par l'irrigation au niveau des bassins versants des affluents de l'Allier.

Réponse : l'irrigation doit permettre une quantité d'eau au plus juste des besoins des cultures. Normalement l'eau est utilisée par la plante. Donc cet apport devrait être très limité. Dans le cadre de l'étude HMUC Allier cet apport n'est pas estimé.

Dans le SDAGE Loire Bretagne approuvé il est mentionné la pris en compte des débits morphogènes dans l'analyse des incidences de prélèvement hors étiage.

Est-ce que les débits instantanés définis dans le cadre des actes réglementaires sont pris en compte ?

Reconstituer le débit naturel et le débit influencé d'un cours d'eau à l'échelle mensuelle présente une marge d'incertitude. Réaliser ce travail à l'échelle journalier dupliquera ces incertitudes donc les méthodes ne permettent de reconstituer des débits journaliers de référence.

Volume prélevable et DOE sont des valeurs mensuelles on est sur un diagnostic mensuel.

Il est nécessaire d'établir un débit journalier dans le cadre de la gestion de crise avec une évaluation des incidences sur les débits des milieux à l'échelle journalière.

Dans le cadre du diagnostic de l'année 2019, l'analyse comprendra la gestion de crise réalisée pendant l'été 2019.

Comment sont pris en compte les plans d'eau ?

Réponse : on analyse un prélèvement supplémentaire par rapport à une prairie. Pour chaque plan d'eau, une modélisation est réalisée en fonction des apports de son bassin versant, du volume d'eau stocké et en considérant l'évaporation= si l'évaporation fait baisser le niveau d'eau stocké du plan d'eau, si les apports en eau issus du bassin versant permettent une compensation de la baisse de niveau, l'impact sur l'hydrologie du cours d'eau situé en aval est modélisé suivant le temps de remplissage (récupération du niveau d'eau) estimé.

Il y a des hypothèses simplifiées de surface de bassin versant d'alimentation qui ont été validées et on considère que le débit réservé n'est pas respecté, sauf si transmission de données nous justifiant le respect d'un débit réservé. Cette dernière hypothèse vient du fait que sur les 6000 plans d'eau du territoire d'étude, les acteurs nous ont confirmés que le non-respect du débit réservé est la situation majoritairement rencontrée sur le terrain.

Ainsi, l'incidence d'un plan d'eau pourra être affinée à la suite de l'étude avec une connaissance plus fine sur leur fonctionnement notamment le bassin versant d'alimentation et de leur équipement.

Puis on a réalisé les mêmes calculs en considérant que sur le sol d'une prairie qu'il y a un petit réservoir avec une évapotranspiration lié à la capacité de stockage d'une prairie.

Lorsque l'impact sur l'hydrologie vient principalement des étangs, est-ce que l'étude HMUC Allier permettra d'avoir des données de débits réservés à respecter à partir des données des analyses Estimhab par tronçon de cours d'eau ?

Réponse : Par tronçon de cours d'eau, non. Une analyse est faite sur des cours d'eau ayant les mêmes typologies en reprenant les données Estimhab réalisée sur ce type de cours d'eau. On pourra considérer que lorsque par exemple j'ai 30% d'impact sur le QMNA5 on peut considérer un impact fort sur l'habitat. On va traduire nos données Estimhab dans un référentiel hydrologique.

On pourra présenter les valeurs du QMNA5 par rapport au module, pour voir si on se rapproche ou non du 10^{ème} du module.

Mais pour évaluer une valeur de débit réservé pour un ouvrage donnée, on ne peut pas faire d'extrapolation des données d'une analyse Estimhab réalisée sur un autre tronçon ou sur un autre cours d'eau.

Au niveau des Lacs, est-ce que l'analyse d'évaporation est identique à celle des plans d'eau ? : Pour rappel l'évaporation calculée pour l'étude HMUC : évaporation par rapport à la surface en eau du plan d'eau – évapotranspiration d'une prairie pour une surface identique.

Si c'est le cas pour les Lacs naturels prendre en compte que la valeur évaporation, taux d'échauffement et avoir une réflexion spécifique concernant les espèces patrimoniales présentes dans ces plans d'eau.

Dans l'analyse hors étiage, il est important de dire que l'impact de la prise d'eau du Chapeauroux est limité par l'apport des affluents. Un point d'attention doit être indiqué pour ne pas faire de prélèvements trop significatifs sur ces affluents car l'impact sur le Chapeauroux se ferait d'autant plus ressentir notamment sur les espèces piscicoles.

Il n'est pas logique d'avoir couper la masse d'eau de l'Allier à Laveyrune. Il aurait été plus opportun d'arrêter la masse d'eau à l'amont de la confluence avec l'Espezonnette.

Remarques générales sur les fascicules émises lors des réunions territoriales

Dans l'occupation du sol

Ajouter une carte avec l'occupation du sol : cela permettra au lecteur de mieux se situer géographiquement.

Ajouter les données sur les inventaires zones humides : 2 années d'inventaires sur le bassin AA 2020 et 2021 ; sur le bassin HA 2020

Indiquer année de l'inventaire et la mention inventaire non exhaustif avec des échantillonnages des secteurs d'inventaire réalisés à des échelles différentes :

- Sur le bassin du Haut-Allier l'inventaire est réalisé pour les zones humides d'une surface supérieur à 1000 m² ;
- Sur le bassin Allier aval indiqué que l'inventaire est réalisé dans l'enveloppe de forte probabilité de présence issue de l'étude de la prélocalisation de 2012 en excluant les zones de grandes cultures. Base de données transmise par mail.

Pourquoi détaillé le contexte agricole ? : Réponse : car on a la donnée. Expliquer le terme bovin mixte

Prise en compte de la forêt dans l'analyse hydrologique des masses d'eau ;

Pas de bibliographie sur l'analyse des besoins/pressions des forêts et des pratiques des activités économiques forestières sur l'hydrologie des cours d'eau ou sur l'hydrogéologie. La forêt et les activités économiques ont une influence mais non chiffrable à ce jour dans l'étude HMUC. (Réf bibliographique ?)

Réponse : Dans le contexte pour chaque masse d'eau l'occupation des forêts sera précisée. Des commentaires d'attention sera proposé lorsqu'il sera considéré que la forêt influence fortement l'hydrologie ou l'hydrogéologie de la masse d'eau.

Au niveau des années quinquennale sèche (encadré en haut à droite), la valeur du volume d'eau écoulé pour le mois de l'année le plus sec semble erronée car valeur > à celle du débit annuel moyen pour l'année sèche quinquennale.

Attention a bien indiqué étiage estival sur l'analyse des fascicules. Certaines espèces peuvent également être sensibles aux variations de débit, notamment pendant les périodes de reproduction.

Indiquer l'évaluation des risques de non atteinte du SDAGE, notamment hydrologie. Préciser les critères qui ont permis la définition de ce risque : prélèvements, observations d'assec, dire d'experts ?

Au niveau des stations ONDES ajouter un onglet : « pas de station »

Au niveau des **températures** : prendre en compte les valeurs des températures nationales et des fédérations de pêche.

Au niveau de **l'évaluation du SDAGE Loire Bretagne 2019** : pour le paramètre physico-chimique des nombreuses incohérences sont identifiées en comparaison avec les analyses menées dans le cadre des contrats territoriaux. Une récolte des analyses physico-chimiques sera réalisée par l'Etablissement public Loire sur le bassin Allier aval auprès des structures porteuses des contrats territoriaux pour incorporer dans les fascicules la valeur moyen mesurée par les acteurs locaux pour chaque masse d'eau. Ces incohérences seront remontées auprès de l'Agence de l'eau et des services de l'Etat afin que les données mesurées localement soient prises en compte dans le cadrage des priorités vis-à-vis des objectifs fixés du bon état écologique.

Au niveau des **indicateurs milieux** :

- Les espèces patrimoniales présentes seront revues suite à la consultation des fédérations de pêche du territoire d'étude (tableau envoyé le 21 mars 2022 aux fédérations de pêche 03, 07, 18, 15, 43, 48, 58 et 63). Pour les Départements de la Région Auvergne Rhône Alpes des précisions des espèces patrimoniales viennent d'être réalisées pour compléter les listes rouges. Les données espèces des sites Natura 2000 seront également pris en compte (réception des éléments le 15 mars)
- Prise en compte du **linéaire court-circuité** par des biefs et conduites forcées sur les Couzes, Sichon, Eau Mère, Ambène, La Morge, Chapeauroux = demander les données aux fédérations de pêche et DDT.
- Pour les données **Estimhab** avoir dans les fascicules la valeur d'inflexion de la courbe. Les analyses Estimhab complète seront mises en annexe du rapport présentant la phase de diagnostic.
- Avoir la définition des abréviations des espèces cibles

Sur le Masméjean, installation récente d'une station de mesure de débit par la DREAL Aura (pour les crues).

Tableau des données/analyses par masses d'eau ou sous-calcul : le tableau ou extrait de tableau présentant ces données ou analyses possèdent des couleurs trop fortes au niveau des colonnes portant sur la qualification des points de calculs. Cela paraît peut-être une remarque que de forme mais lorsque les couleurs au niveau de ces éléments sont rouge/orange/rose/ou d'une couleur rendant illisible les mentions, cela perturbe la lecture des tableaux et ne permet pas une compréhension rapide des analyses/données=> enlever les couleurs vives du tableau au niveau des colonnes « points de calculs ».

Pistes pour la suite

Est-ce que l'on est capable, à partir des données ZH de dire ce qu'elles représentent en termes de soutien d'étiage ? Proposition de mettre en place une méthodologie pour définir la fonction de la zone humide (CEN Auvergne).

La baisse des débits en tête de bassin est observée sur plusieurs cours d'eau. Quelle mesure à mettre en place sur ces territoires pour limiter l'impact de cette baisse de débit sur le milieu ? Réponse sera travaillé dans le cadre du PTGE AA et de l'élaboration d'un programme d'actions sur le bassin du Haut-Allier

Question générale

Qu'est ce qui se passe pour les populations piscicoles lorsque les cours d'eau sont assecs ?

Réponse : Il y a forcément des mortalités. La recolonisation sera possible s'il y a des trous d'eau refuge accessibles. Il n'est pas préconisé de déplacer les poissons d'un cours d'eau à un autre lors d'épisode d'assec. Cela générera une concurrence de territoire plus importante entre les populations pendant et suite à l'épisode de sécheresse dû à une plus forte concentration. En période de sécheresse la qualité de l'eau et sa température sont des paramètres aggravant la situation de survie. L'aménagement de la continuité écologique est donc primordial pour permettre une recolonisation des linéaires assecs et le déplacement des espaces d'amont en aval.

Est-ce que le fait d'avoir suivi les années 2019/2020 qui étaient des années sèches ne va pas fausser les conclusions ?

Réponses : Il y a des hypothèses qui ont été faites et une analyse plus large que la donnée ponctuelle. Ces données ne vont donc pas être utilisées telles quelles, les résultats ne seront donc pas uniquement basés sur ces éléments